

RCS : NICE Code greffe : 0605

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 00234 Numéro SIREN : 893 343 277 Nom ou dénomination : A.D.I.M.06
--

Ce dépôt a été enregistré le 17/02/2022 sous le numéro de dépôt 2374

2374

A.D.I.M. 06
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 1.500 euros
Siège social : 138 corniche de Magnan
06000 NICE
R.C.S. NICE 893.343.277

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE
EN DATE DU 3 JANVIER 2022
Non-rémunération du Président

L'an deux mille vingt-deux,
Le trois janvier,
A 20 h,

Monsieur OGERON Nicolas, en sa qualité de Président de la société, propriétaire de la totalité des 100 actions composant le capital social de la société « A.D.I.M 06 » et actionnaire unique de ladite société.

Après avoir exposé qu'une société a été constituée aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 janvier 2021 à NICE et que les statuts prévoient dans leur article 17 la tenue d'une Assemblée Générale pour fixer la rémunération du mandataire social

A PRIS LES DECISIONS CI-APRES :

PREMIERE DECISION

L'actionnaire unique décide qu'il ne percevra pas de rémunération au titre de son mandat social de Président pour l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée par l'actionnaire unique.

DEUXIEME DECISION

L'actionnaire unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit,

Cette résolution est adoptée par l'actionnaire unique.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'actionnaire unique.

Monsieur OGERON Nicolas
Actionnaire Président

